

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION N° 89-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS

POUVOIR(S): Pierre CASSE donne pouvoir à Claude CAU

ABSENT(S): Christophe PAUTREL

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **1**

Votants : **9**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 03/12/2024

VOTE :

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : **ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES DE MONTAUBAN DE LUCHON**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le Comité des Fêtes de Montauban de Luchon a fait l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur pour la salle des fêtes.

La commune, lors de ses activités ou des différentes mises à disposition, est amenée à utiliser cet équipement.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 400 € au Comité des Fêtes de Montauban de Luchon, afin de participer à cette acquisition.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au Comité des Fêtes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la présente délibération.

Le Maire

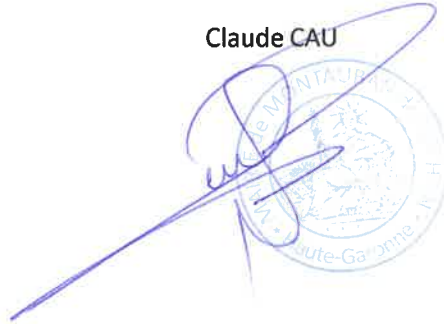
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que
dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 10/12/2024
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/12/2024
Notifié à l'intéressé le _____